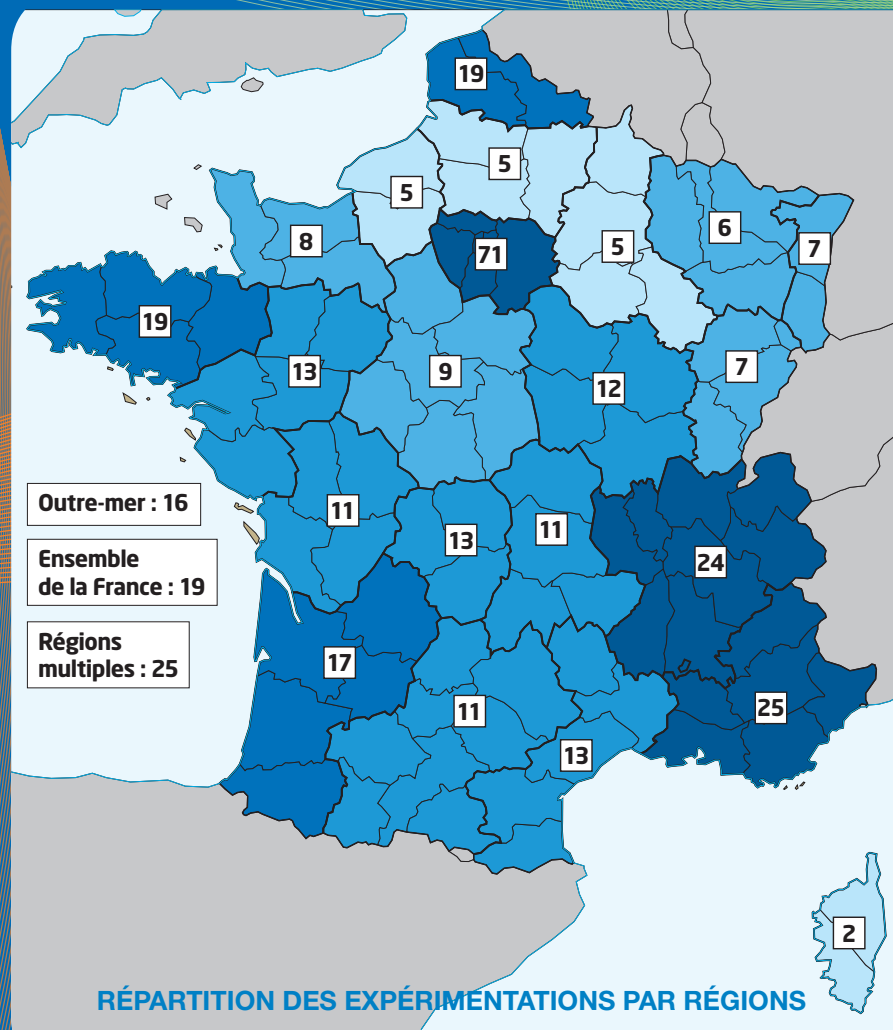


## Les chiffres clés du FEJ au 1<sup>er</sup> mai 2011

9 appels à projets - 1500 projets déposés - 365 expérimentations soutenues



# Le fonds d'expérimentations pour la jeunesse

## L'expérimentation sociale : une nouvelle manière d'élaborer les politiques publiques

Un des outils principaux de la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de la jeunesse, visant à répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, est l'expérimentation sociale, pour vérifier la pertinence de dispositifs innovants avant d'en envisager la généralisation.

L'expérimentation sociale est constituée de quatre éléments :

- ▶ Une innovation de politique sociale ...  
(Il peut s'agir de tester un nouveau dispositif d'accompagnement, une incitation financière plus favorable ou un supplément d'information, voire tous ces éléments à la fois)
- ▶ ... initiée dans un premier temps à une échelle limitée, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets ...  
(L'expérimentation est une mesure transitoire sur un petit groupe de population défini géographiquement ou sur la base d'autres critères; elle doit aboutir à une décision politique)
- ▶ ... et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets ...
- ▶ ... dans l'optique d'une généralisation.

ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative  
95, avenue de France  
75 650 PARIS CEDEX 13

[fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr)  
<http://www.experimentationsociale.fr>



ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire  
et de la vie associative



## Le fonds d'expérimentations pour la jeunesse (FEJ)

C'est dans la perspective du développement de l'expérimentation sociale au profit de la politique de jeunesse que s'inscrit l'article 25 de la loi généralisant le RSA du 1er décembre 2008, modifiée par la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010, qui crée le fonds d'expérimentations pour la jeunesse (FEJ), doté de « *contributions de l'Etat et de toute personne morale de droit public ou privé qui s'associent pour définir, financer et piloter un ou plusieurs programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans.* »

Le fonds d'expérimentations a ainsi pour objet de permettre d'impulser et de soutenir des initiatives dans différents territoires et selon des modalités variables et évaluées. Cette approche vise à préparer dès la phase expérimentale les conditions d'une généralisation ultérieure. Le FEJ fonctionne principalement sur le mode d'appels à projets portant sur des thématiques ciblées qui ont vocation à couvrir une grande partie du champ de la politique menée en faveur des jeunes. Chacun des projets doit intégrer une évaluation externe et scientifique.

Au delà de l'observation des résultats produits (indicateurs de réussite), le FEJ demande aux évaluateurs de se prononcer sur la capacité de modélisation et de transfert du projet. En cela, la présence de l'évaluateur permet de porter l'observation et le débat au-delà du projet. C'est pourquoi le caractère externe et

indépendant de l'évaluateur est une condition indispensable à cette analyse, qui fait l'originalité et qui fonde la pertinence de la démarche d'expérimentation.

## Le fonctionnement du FEJ

Le fonctionnement du fonds d'expérimentations pour la jeunesse repose sur une instance de gouvernance (le Conseil de gestion), un conseil scientifique et une structure d'animation (la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative).

### ► Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion, présidé par le ministre chargé de la jeunesse, est l'organe décisionnaire du fonds pour sa gestion et son fonctionnement. Il est composé de représentants des financeurs (10 pour l'Etat et, à l'heure actuelle, deux pour les contributeurs privés que sont Total et l'UIMM).

Il détermine les grandes orientations de la gestion du fonds. Il fixe les thématiques générales des expérimentations. Il approuve les propositions d'appels à projets nationaux avant information des porteurs de projets. Il sélectionne les projets retenus et décide du montant des subventions qui leur sont attribuées par le fonds.

### ► Le Conseil scientifique

Un conseil scientifique, composé de dix personnalités qualifiées dans le domaine de l'évaluation, est chargé de garantir la qualité des évaluations mises en œuvre. Le Conseil scientifique fixe les orientations générales en matière d'évaluation pour les appels à projet organisés par

le fonds. Il peut, le cas échéant, recommander une méthodologie d'évaluation et proposer au Conseil de gestion des thèmes d'appels à projets ou des programmes expérimentaux à intégrer dans les appels à projets. Il émet un avis sur chacun des appels à projets avant leur transmission pour approbation au Conseil de gestion.

### ► L'animation générale du fonds

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative assure le secrétariat des conseils et des jurys. Elle assure également, sur la base des orientations du Conseil de gestion et de celles du Conseil scientifique en matière d'évaluation, l'animation générale du fonds et la gestion des projets soutenus par le FEJ.

La DJEPVA s'appuie sur un réseau de coordinateurs dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) chargés de veiller localement à la mise en œuvre des expérimentations dans les meilleures conditions.

L'animation du FEJ repose aussi sur l'organisation d'ateliers thématiques réunissant porteurs de projets, évaluateurs et ministères concernés ainsi que sur un site dédié [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr).

## Les ressources du FEJ

Sur la période 2009-2013, le fonds sera doté au total de 230 M€, dont 54 M€ de crédits apportés par des contributeurs privés.

## Les projets soutenus par le FEJ

Depuis sa création en mars 2009, le FEJ a lancé 9 appels à projets, reçu plus de 1 500 projets d'expérimentation, réuni plus de 25 jurys d'experts et sélectionné au total 365 expérimentations sur le territoire national (métropole et outre-mer), dans des thématiques extrêmement variées : **favoriser la formation initiale des jeunes, les soutenir dans leur accès à l'emploi et à l'enseignement supérieur, les accompagner lors de ruptures dans leur parcours social et professionnel, les soutenir dans leurs projets, favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations, améliorer l'accès au logement des jeunes, améliorer la santé et leur accès aux soins, favoriser l'engagement des jeunes, favoriser la diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles, favoriser le parcours des jeunes vers l'autonomie par les pratiques artistiques et culturelles.**

Le FEJ a par ailleurs lancé trois appels à projets d'envergure nationale : le premier visant à développer l'insertion des jeunes grâce au **permis de conduire**, le deuxième visant à développer un « **Livret de compétences expérimental** » dans des établissements volontaires de formation initiale et le troisième visant à expérimenter des dispositifs de **ressources** pour les jeunes en parcours d'insertion professionnelle (« Revenu contractualisé d'autonomie »).

*Cinq expérimentations particulières en matière de réussite scolaire vont être lancées prochainement.*